

Charg.e de mission « citoyenneté / égalité / engagement des jeunes »

MISSIONS

Coordonner et animer les dispositifs de promotion de la citoyenneté des jeunes :

- service civique : accompagnement et tutorat des volontaires, accompagnement des structures affiliées engagées dans ce dispositif, organisation et encadrement des formations (volontaires et tuteurs), en binôme et en alternance avec une collègue ;
- engager des initiatives favorisant la promotion du service civique, en lien avec les partenaires locaux (DDCSPP, missions locales...)
- mise en œuvre du programme « les veilleurs de l'info »

Lancement, participation, développement de toute action favorisant le développement de la citoyenneté, de la vie associative et des valeurs de l'éducation populaire

- en lien avec les établissements scolaires : formation de délégués élèves, projets visant l'égalité, la promotion de la diversité, etc...
- accompagnement d'autres initiatives menées par des associations, des collectivités, des groupes
- proposition de thématiques et encadrement de formations : laïcité valeurs de la République, formation de bénévoles...

Coordination du collectif CORAH (Collectif pour la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et l'Homophobie)

- promouvoir le rôle du collectif constitué auprès d'organismes divers (associations, Etat, entreprises...),
- organiser les actions et projets des partenaires pour une meilleure complémentarité: calendrier - disponibilité des intervenants...,
- développer et communiquer sur un espace ressources sur les thématiques relatives aux préjugés et aux stéréotypes,
- contribuer à la recherche de co-financements pour envisager une pérennité du projet.
- Intervenir en direct auprès de publics divers

COMPÉTENCES

- capacité à conduire une action avec des publics variés (adultes, jeunes...) : animation, formation
- capacité à travailler en partenariat et à en susciter de nouveaux
- capacité à organiser son travail en autonomie
- capacités rédactionnelles
- connaissance des champs d'action et compétences du tissu associatif, des institutions et des collectivités territoriales.
- Appétence et expérience sur les thématiques de l'égalité
- PERMIS B : Un véhicule pourra être ponctuellement mis à disposition du salarié pour la réalisation de ces missions.

CONDITIONS

- Rémunération : indice 300 de la convention collective de l'animation, soit 1896€ bruts pour 1 ETP
- Poste à 0.8 ETP, susceptible d'évoluer en temps plein selon les ressources financières obtenues.